

Social. Le Comité régional CGT Paca s'est mobilisé jeudi aux portes du chantier Iter. Une centaine de militants ont distribué aux travailleurs une information sur leurs droits.

L'exigence d'un accès au droit syndical

Une centaine de syndicalistes du Comité régional CGT (regroupant les six unions départementales de la région) étaient jeudi matin aux portes du chantier Iter pour distribuer aux travailleurs des informations sur leurs droits. Cette mobilisation advient alors que les dérives désastreuses du recours aux travailleurs détachés low-cost défraye la chronique, sur le plan national et européen. Face à l'ampleur de ce chantier qui parviendra d'ici 2015 à un pic de 4000 travailleurs, le Comité entend aussi par son action interpeller les pouvoirs publics. «*Le projet Iter se réalise et se réalisera par des chantiers clos ou indépendants, dont les premiers ont été confiés à des entreprises du BTP qui ont toutes des filiales dans les pays de l'Est.*»

La vigilance est d'autant plus de rigueur que le label «grand chantier», qui aurait permis de meilleures garanties quant au respect des conditions de travail légales, n'a pas été attribué au site, garantie n'étant pas assurée non plus, estime la CGT, par les inspections au regard de la faiblesse des moyens de contrôle. «*Il y a pourtant urgence à mettre un coup d'arrêt à une situation qui précarise les travailleurs détachés, permet le nivellement par le bas des droits sociaux de l'ensemble des travailleurs européens et forme un terrain fertile aux populismes en tous genres.*»

Que le droit syndical s'exerce sur la base de vie

La CGT demande l'accès au droit syndical au sein du site, alors qu'au



Le Comité régional CGT Paca mobilisé jeudi aux portes du chantier Iter pour tenter d'informer les travailleurs de leurs droits. PHOTO JCC

jour d'hui même les distributions d'informations ne vont pas sans l'intervention systématique de l'agent de sécurité et de la gendarmerie. Et ce au prétexte d'une occupation de l'espace privé (financé par l'argent public), s'agissant de l'entrée du parking, soit quelques mètres plus loin, qui perturberait l'espace public. La revendication est celle d'un local syndical sur la base de vie. Gilles Fournel, secrétaire du Comité régional CGT, a ouvert d'autres volets. Sur le logement: «*Les travailleurs disposeraient d'un budget de 200 à 300 euros par mois. En conséquence,*

la plupart des projets proposés recourent à des constructions provisoires type préfabriqués ou mobil-homes.»

Quel accès à la santé ?

Concernant l'accès à la santé, la CGT est en désaccord évident avec les annonces de l'Agence régionale de Santé, affirmant que «*les hôpitaux de proximité sont en mesure de contrôler la situation*», dont celui de Manosque où le personnel à ce jour «*en nombre insuffisant est épuisé*». Les autres hôpitaux de la zone ne sont pas en meilleure forme

après avoir subi les dégâts de la loi Bachelot. Qu'en sera-t-il suite à l'afflux supplémentaire de 4000 personnes sur le bassin sanitaire ?

Et la scolarité ?

Sur la question de la scolarisation, l'inspecteur d'académie des Alpes de Haute-Provence estime qu'«*environ 600 élèves, principalement au primaire, seront à répartir*» sur quatre départements, précisant: «*Dans mon département, j'ai les capacités d'absorber ces enfants sans dégrader le taux d'encadrement*» du fait notamment d'un effectif

scolaire diminué de 180 élèves en 2012.

Quel accueil pour ces enfants de nationalités diverses ?

L'école internationale de Manosque adaptée à cette spécificité multiculturelle, qui accueille les enfants de la communauté scientifique d'Iter, n'est aucunement évoquée concernant les enfants des ouvriers.

«*Sur tous ces points, la CGT compte à brève échéance demander entrevue au préfet de Région et à Iter Organisation, donneur d'ordres, afin de poser tous ces problèmes et créer les conditions de leur résolution.*»

Responsabiliser les donneurs d'ordres

Les représentants de la CGT du Bâtiment ont également décliné les propositions adressées au gouvernement face au recrutement massif et frauduleux de travailleurs low-cost dans ce secteur frappé de plein fouet: «*Rendre responsables pénalement, socialement et fiscalement les donneurs d'ordres, donner la possibilité aux délégués de l'entreprise utilisatrice de vérifier avec un expert que le prix du marché de la sous-traitance permet de respecter la législation sociale, avoir accès aux appels d'offres, limiter la sous-traitance à deux niveaux (y compris l'intérim), permettre la libre circulation des militants syndicaux notamment sur les lieux de vie et de travail, augmenter de façon significative le nombre d'inspecteurs du travail et de contrôles.*»

NADIA VENTRE